

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE  
AU PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'ACQUISITION DE CONDUITES DE PÉTRMONT  
ET LEUR RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZ MÉTRO**

---

**1. Référence :** Pièce B-0006, page 8, lignes 8 à 10.

**Préambule :**

*« Entre Boucherville et l'ancienne usine de Varennes (Tronçon 5), les conduites seront nettoyées et scellées, ne seront pas inspectées et seront placées sous pression d'azote ultérieurement en vue d'une éventuelle utilisation par Gaz Métro. »*

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez justifier la décision prise au cours du processus de la revue diligente de ne pas inspecter le tronçon 5 de la conduite.
- 1.2 Veuillez justifier la décision d'acquérir le tronçon 5 de la conduite malgré le fait que les analyses techniques n'aient pas été effectuées sur celui-ci et qu'un usage immédiat ne soit pas considéré pour cet actif.
- 1.3 Veuillez identifier et décrire quelles sont les utilisations éventuelles qui sont envisagées pour le tronçon 5 de la conduite au moment du dépôt de la requête.
- 1.4 Veuillez qualifier quelle est l'utilité pour Gaz Métro d'acquérir le tronçon 5 dont elle n'a pas l'intention de faire usage dans l'immédiat. Veuillez élaborer.
- 1.5 Quelle serait la conséquence de ne pas acquérir le tronçon 5 de la conduite ou de l'acquérir lorsqu'une utilisation pourrait être envisagée.

**2. Référence :** Pièce B-0006, Gaz Métro-1, document 1, page 7, lignes 2 à 6.

**Préambule :**

*« Les inspections préliminaires ont démontré qu'il n'était pas prudent pour Gaz Métro d'acquérir la portion des conduites de Pétrumont située entre le site de l'usine de Parachem à Montréal-Est et l'autoroute Métropolitaine (Tronçon 1). En effet les deux conduites de 6 » et 8 » entre l'autoroute Métropolitaine et l'usine de Parachem n'ont pas été nettoyées, scellées et mises sous azote après l'arrêt de leur utilisation par Pétrumont. »*

**Demande:**

2.1 Suite à l'analyse technique, Gaz Métro a conclu qu'il ne serait pas prudent d'acquérir le tronçon 1 de la conduite (ref.). Veuillez indiquer quelles sont les conclusions du distributeur à l'égard de la prudence d'acquérir le tronçon 5 de la conduite qui n'a pas fait l'objet d'une analyse technique. Veuillez élaborer notamment sur les risques environnementaux ou autres que l'acquisition et l'usage de ce tronçon de la conduite pourraient comporter.

3. **Référence :** Pièce B-0006, Gaz Métro-1, document 1, page 15, lignes 17 à 21.

**Préambule :**

*« Les coûts totaux du présent Projet sont estimés à 13,8 M\$. Afin de minimiser le coût total du Projet, le prix d'achat payé à Pétromont a donc été renégocié significativement à la baisse. Le prix de vente initialement contemplé qui était de l'ordre de 12 M\$ avait été négocié à 6 M\$ lors de la première entente conditionnelle (prix apparaissant au budget initial). Ce prix a été négocié à la baisse à nouveau à la suite de la revue diligente et représente dorénavant 3,95 M\$. »*

**Demande:**

3.1 Veuillez présenter le détail des coûts liés au tronçon 5 de la conduite en prenant soin de distinguer le prix d'achat des autres coûts liés au nettoyage et à la mise sous azote.

4. **Références :** (i) Pièce B-0006, page 8, lignes 8 à 9;  
(ii) Pièce B-0006, page 16.

**Préambule :**

(i) *« Entre Boucherville et l'ancienne usine de Varennes (Tronçon 5), les conduites seront nettoyées et scellée... »*

(ii) Le tableau en référence présente la répartition des coûts projetés du projet.

**Demandes:**

4.1 Veuillez préciser comment les coûts relatifs au nettoyage des conduites entre Varennes et Boucherville ont été établis? Veuillez élaborer.

4.2 Veuillez indiquer dans quelle mesure les coûts relatifs au nettoyage des conduites entre Varennes et Boucherville pourraient varier en fonction de l'état des conduites.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0003, page 2;
  - (ii) Pièce B-0006, page 13;
  - (iii) R-3763-2011, Pièce B-0005, page 14.

**Préambule :**

(i) « Pour les motifs énoncés à la pièce Gaz Métro-1, Document 1, p. 13, Gaz Métro, dans sa demande tarifaire 2013 (R-3809-2012, phase 2), a conséquemment inclus un montant de 10,9 millions de dollars à sa base de tarification, lequel montant correspond aux dépenses effectuées ou engagées en 2012 et celles prévues pour 2013 dans le cadre du projet d'acquisition des conduites de Pétromont;»

(ii) « Gaz Métro a envisagé un scénario alternatif à celui proposé dans le présent Projet. Ce scénario consisterait à sceller les conduites aux sites d'Ultramar et Boucherville et de les mettre sous pression positive d'azote. De cette façon, les conduites resteraient en bonne condition pour utilisation future. Par contre, le nettoyage de la portion Varennes-Boucherville, l'excavation à l'île Dufaut ainsi que la mise à niveau de la protection cathodique seraient quand même nécessaires.

Les coûts associés à cette option ont été évalués à 9,9 M\$. Bien que moins coûteuse par rapport au scénario proposé, cette option n'est pas celle favorisée par Gaz Métro car elle ne permet pas de sécuriser les approvisionnements sur l'île de Montréal. Gaz Métro considère cependant que cette solution est préférable à l'option de ne pas acquérir les conduites de Pétromont. »

(iii) « Une option étudiée par Gaz Métro pour répondre à l'objectif de sécuriser le réseau de l'île de Montréal et de la Rive-Sud consiste à installer une nouvelle conduite en forage directionnel entre la Rive-Sud et Montréal. Le coût d'un tel projet a été estimé à 36,6 M\$. »

**Demandes:**

- 5.1 Veuillez préciser quels sont les motifs dont on fait mention à la référence (i) et qui ont mené à l'inclusion par Gaz Métro du montant de 10,9 M\$ à sa base de tarification.
- 5.2 Veuillez expliquer comment l'alternative envisagée peut constituer une option permettant d'atteindre les objectifs visés par le projet?
- 5.3 L'alternative envisagée et décrite dans le dossier initial (R-3763-2011) cité en référence (ref. iii) demeure-t-elle une option qui permettrait d'atteindre les objectifs visés et qui pourrait être considérée comme alternative? Veuillez élaborer.